

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

VILLE DE
VALENCE

Objet : REUNION D'ECHANGES PLU MAISON DE L'ETUDIANT LATOUR MAUBOURG

Date : MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

La réunion publique s'est déroulée comme suit :

- Introduction par M. Soullignac : Il rappelle le souhait préalable de la ville d'évaluer le Plan Local d'Urbanisme actuel, évaluation disponible sur le site internet valence.fr mettant en avant les points faibles du document d'urbanisme. Fort de ce constat, le choix a été fait d'engager une révision générale du PLU, dont les objectifs sont présentés.
- Echanges introductifs sur ce que fait ou ne fait pas le PLU
- Présentation du PLU et de sa procédure par le bureau d'études Verdi (M. Jouve et M. Anciaux), agréementée par les résultats des quizz disponibles sur le site internet depuis cet été.
- Echanges avec les participants
- Présentation des premiers résultats de la concertation et de quelques éléments de diagnostic propres au quartier
- Echanges avec les participants
- Conclusion de M. Soullignac : la construction du projet est à ses débuts, chaque habitant est convié à s'exprimer et à ne pas hésiter à solliciter la ville.

Sont reprises ci-après les questions et réponses, dans l'ordre dans lequel elles ont été évoquées lors de la rencontre :

Questions/Remarques	Réponses apportées
Les entrées du Faubourg Saint Jacques et de l'Avenue de Romans se sont dégradées, comment réhabiliter, faire « revivre » ces espaces ?	M. Soullignac indique partager le constat et le souhait d'améliorer les situations de ces espaces. Il souligne les difficultés du PLU à apporter des réponses opérationnelles à ces problématiques, notamment concernant le traitement de la vacance. Des outils sont cependant mobilisés, par exemple avec la future mise en place d'une opération programmée de l'habitat sur le cœur de ville, dans le projet de rénovation urbaine porté par Valence Romans Habitat et par le dispositif Cœur de Ville par exemples. Le PLU ne contiendra que des objectifs et orientations sur la vacance, découlant entre autres du Programme Local de l'Habitat.
Un participant s'interroge sur les données concernant la vacance citées dans le Dauphiné Libéré (1 logement	M. Soullignac précise que la donnée a été sur-interprétée : il faut notamment différencier la vacance selon la durée. L'intérêt doit être porté sur les logements vacants depuis plus de 2 ans, la vacance structurelle. Les autres données peuvent concerner des logements vacants

sur 8 vacants à Valence)	temporairement, par exemple entre deux locations. Ainsi la problématique concerne environ 1500 logements, comprenant en outre des logements sociaux en attente de démolition dans le cadre des programmes de renouvellement urbain.
Le renouvellement urbain peut se traduire par la création de logements collectifs créant des nuisances, notamment sonores et sur l'utilisation des voiries	M. Soullignac confirme l'enjeu clé de la révision générale du PLU : l'équilibre à trouver entre accueil de la population, densité et préservation des terres agricoles et des espaces verts en ville. Cet équilibre doit être fait en tenant compte de l'identité de chaque quartier afin d'avoir une qualité de cadre de vie. Concernant les nuisances sonores, le PLU ne présente pas d'outils spécifiques en la matière.
Peut-on limiter le stationnement dans les nouveaux immeubles ?	M. Soullignac indique que ce choix est possible mais qu'il est nécessaire d'avoir une lecture pragmatique de la question.
Un participant regrette que le développement du quartier n'ait été accompagné ni par la création de stationnement, problématique notamment créée par l'arrivée de l'école d'infirmière ni par la création d'espaces verts.	M. Soullignac précise qu'en accompagnement de la future médiathèque, un square sera aménagé. Concernant la problématique du stationnement et de l'école des infirmières, il confirme le constat et regrette que le don de terrain n'ait pas été accompagné de contrepartie de création de parking
Un participant s'appuie sur des exemples de stationnement sur voirie dans le quartier de la Chamberlière pour interroger sur la prise en compte de cette question dans le PLU ?	M. Soullignac rappelle que la moyenne est à 1 à 2 véhicules par ménage, et non 4 ou 5 comme indiqué dans la question. Le PLU actuel a été modifié pour que les règles de stationnement correspondent aux statistiques locales. Le stationnement illégal ne relève pas de ce document d'urbanisme.
La concertation est-elle adaptée pour que des personnes non sensibilisées puissent s'exprimer ?	M. Soullignac indique que l'objectif est de toucher tous les habitants, dans ce cadre a été réalisé un tirage au sort représentatif pour associer des profils différents à la concertation. Des éléments de concertation sont également présents dans les quartiers et sur le site internet. L'utilisation importante des réseaux sociaux permet notamment de toucher une population jeune. M. Jouve confirme qu'après analyse des réponses reçues sur le site internet, il est en effet rare de voir autant d'avis exprimés par les jeunes dans les concertations PLU.
Que deviendront les pistes cyclables temporaires ?	M. Soullignac indique qu'il a été décidé la pérennisation des pistes situées Boulevard du Maréchal Juin et sur le haut de l'Avenue de Chabeuil (carrefour Bd Roosevelt). Un travail d'aménagement sera réalisé. Concernant l'avenue de Verdun, il apparaît qu'elle n'est pas adaptée aux flux de circulation, il convient donc de réétudier la question pour proposer une autre solution.
Un participant regrette les mauvaises utilisations des voies de circulation douces, rendant le partage des voies très difficiles, notamment pour les	M. Soullignac rappelle que le PLU ne pourra régler les incivilités. Les services techniques travaillent à l'amélioration des voies, tant dans leur conception que dans des tracés adaptés aux différents usages. La police municipale est également sensibilisée à ce sujet.

piétons	
<p>Comment le PLU définit et différencie les voies cyclables ? Le cas de l'avenue de Chabeuil est mis en avant par un participant, qui indique également que les marquages au sol ne sont pas adaptés, il faudrait a minima des potelets.</p>	<p>M. Jouve rappelle les différentes terminologies (pistes, voies, contre-sens cyclables) mais indique que le PLU ne peut faire évoluer l'existant. Des précisions peuvent être envisagées avec la mise en place d'emplacements réservés. M. Soullignac précise que la priorité est de créer des continuités. Mme Melendez-Diaz, directrice de l'urbanisme, ajoute que le PLU sera l'écho des politiques portées par Valence Romans Déplacement, par exemple dans le Plan de Déplacement Urbain. Si les démarches sont facilitées lors de la création de secteurs d'urbanisation, ce n'est pas forcément le cas lors des opérations sur l'existant plus contraint.</p>
<p>Un participant ajoute qu'en tant que cycliste il a remarqué de gros progrès, notamment grâce aux zones 30. Il précise que le gros pointillé est plus difficile à percevoir que les gros logos réguliers. Il précise que les cyclistes se doivent de respecter le code de la route.</p>	<p>M. Soullignac le remercie et confirme que les services techniques travaillent sur ce point.</p>